Remboursements			
Roubaix, Samedi	67	remboursements	18.240 20
Id. Dimanche	274	—	52.660 25
Lannoy	24	—	4.299 75
Croix	16	—	1.718 71
Wattrelos	38	—	4.902 20
Ascq	9	—	1.377 19
Totaux. . .	434		83.481 36

Les opérations pour le mois de mars sont arrêtées :

A Roubaix, par MM. A. Dulattre-Variet, Ernest Cateau, H. de Mauroy, Ernest Wattine, Gabriel Lecocq et Henri Rochelandet, démissionnaires. — A Lannoy, par M. Malie-Gadenne — A Croix, par MM. Henri Segard et Lepers-Delesse — A Wattrelos, par MM. Delcambre et Albert Hassebroucq. — A Ascq, par MM. J. Bte Thiefry et Pierre Catel.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 40 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le Caissier,
FERMONT.

TOURCOING

C'est pour sauver la Liberté (!)

Il paraît que le gouvernement de Défense républicaine a étranglé la liberté et c'est pour la sauver, que les épouses ou les filles des gros millionnaires, s'en vont dans chaque maison importuner les gens et leur extorquer des sommes d'argent.

Et oui ! C'est pour sauver la liberté, et avec la liberté, la religion, la famille, la propriété, la Patrie, et les mamies par-dessus tout, que les dames de France et peut-être même aussi en Belgique, — c'est du moins ce qu'en nous affirme — s'en vont mendiant, menaient et calomniant, pour assurer le succès des bons candidats.

Et ce gouvernement cynique, qui foule aux pieds la liberté laisse faire cela.

Sous l'Ordre Moral et au Seize-Mai, la liberté était véritablement menacée par des gouvernements de réaction.

Dites-moi donc un peu si les vrais défenseurs de la liberté auraient pu faire alors ce que font aujourd'hui ceux qui voudraient nous ramener sous le joug des réactionnaires, sous le gouvernement des curés.

Nous sommes même enclins à le trouver un peu trop débonnaire, le gouvernement, car enfin ce qui se passe semble dépasser quelque peu les bornes de la liberte permise, telle qu'elle résulte de la Déclaration des *Droits de l'Homme et du Citoyen*.

« La liberte consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

Eh bien ! nous prétendons que les agissements des servantes de l'amiral de Cuverville, de la comtesse de Saint-Laurent, la baronne de Brigode et la marquise de Chabenes, portent atteintes à la liberté d'autrui.

C'est dans l'énorme majorité des cas, par crainte de représailles dans leurs intérêts, que les gens sollicités par elles donnent contre leur gré.

Elles laissent suffisamment percer la menace et l'intimidation, les mendiantes de la Haute, pour que quiconque n'est pas absolument indépendant devine les ennuis qu'un refus pourrait lui attirer.

Or, encore une fois, nous nous demandons jusqu'à quel jouissance blâmées sont toutes-rabies, et c'est aussi la question que se posent de nombreuses personnes qui se plaignent vivement d'être les victimes de ces défenseurs en jupons de la Liberté.

Il n'y a pas de raison pour que demain, d'autres catégories de citoyennes [illegible] s'en allent pas sous des prétextes quelconques, assaillir nos malheureux concitoyens de demandes de souscriptions.

Et comment s'y prendrait-on alors pour le leur interdire ?

Que les journaux réactionnaires ouvrent des des souscriptions pour « sauver la liberté », très bien, mais cette inquisition à domicile est difficilement admissible.

Si nous nous élevons contre de telles pratiques c'est parce que cela choque la logique, le bon sens et viole la liberté, car si nous n'avions pas gens que le résultat qui doit s'en suivre nous ne pouvons que nous en féliciter.

Marchandes d'images. — On nous signale que des sœurs *quêteurs* vont entrer en campagne et se présenter dans les maisons sous le prétexte de vendre des images de communion.

Elles ont pris, à cet effet, une patente de marchandes ambulantes.

Nous espérons qu'elles vont créer leur marchandises dans les rues, les règlements interdisant de « sonner aux portes sans nécessité. »

Cambriolage. — Nous avons relaté hier que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la soirée du dimanche chez les Gouux Alphonse Leclercq, rue des Cong-Voies, 38, avec lesquels cohabite une vieille femme, Mme veuve Legros.

Toute la maison a été retournée, mais jusqu'à présent ni les époux Leclercq, ni la veuve Legros n'ont constaté la disparition d'aucun objet.

La police enquête et a recueilli quelques renseignements à l'endroit de trois individus qui ont été remarqués rôdant dans le quartier.

Une bagarre sur la frontière franco-belge. — Hier après-midi, de midi à 4 heures 1/2, une bagarre a été opérée sur toute l'étendue de la frontière franco-belge touchant aux territoires de Tourcoing et de Wattrelos. Douze gardes de la police de Tourcoing en civil, des agents de la sûreté de Roubaix, des gendarmes de Wattrelos, et la gendarmerie de Mouscron ont coopéré à cette chasse aux réduns.

Aucune arrestation n'a été opérée du côté de Tourcoing. Des individus ayant la conscience peu nette ont été vus détalant à d'assez grandes distances à travers la campagne actuellement nue.

Arrestation. — La gendarmerie de Tourcoing a mis en état d'arrestation hier à Neuville, le nommé Jean Boubloume, 53 ans, journalier à Roncq, pour mendicité et vagabondage.

Les contraventions. — La police a dressé des contraventions à la charge de Alphonse V..., domestique à Wattrelos, pour mauvais traitements envers un animal domestique.

Martial T..., rue Ampère, tapage injurieux, Cyrille P..., rue du Prince et Jules D..., rue de l'Amiral-Courbet, pour ivresse publique.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Pommes de terre, 600 k.

Accidents de travail. — M. Amand Chapelet, 26 ans, tisserand chez Honoré frères, fabricants de tapis, rue de la Lutte, a été piqué l'index droit par une pointe de son rouet. Docteur Bernard, 15 jours.

— M. J.-B. Dupanchel, 19 ans, rattacheur chez Paul Jonglez, fleuriste, rue de la Blanche-Porte s'est blessé au bras droit avec un couteau en dégingeant un cylindre. Docteur Playoust quelques jours.

— M. Valère Vergote, 37 ans, garroteur chez Emile Leplat et fils, filateurs, rue Dupuy Trouin, s'est fait une contusion au pied droit en tombant. Docteur Playoust, quelques jours.

RONCQ

Arrestation d'un escroc. — Le garde-champêtre, M. Forrot, a, hier, matin inclu, à 8 heures, en état d'arrestation le nommé Moerman Joseph, dont la présence lui avait été signalée chez sa mère, au faubourg de Roncq. Ce individu, fraudeur de profession et condamné pour ce fait avait été expulsé, par arrêté à lui notifié, le mois dernier, à sa sortie de prison.

M. le commissaire de police l'a fait conduire de nouveau à la disposition de M. le procureur de la République à Lille, pour infraction au susdit arrêté.

LILLE

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT

Rue Rabelais

Un amoureux jaloux. — Trois coups de revolver. — Le coupable arrêté.

L'état de la victime.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un drame au revolver s'est déroulé vers deux heures du matin, rue Rabelais.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet.

Le Drame

Il y a quelque temps, un jeune homme, Jules Debiagne, âgé de 21 ans et habitant Mons-en-Barœul, faisait la connaissance d'une jeune fille de 18 ans, Mlle Hortense Vanhoutte, 18 ans, fileuse demeurant rue St-Droon, 51.

Des relations intimes s'établirent entre les deux jeunes gens. Un beau soir pour un motif quelconque, Hortense se sépara de son ami lui déclarant que tout était « fini » entre eux.

Debiagne, fut attristé de cette séparation, et demanda plusieurs fois à Hortense Vanhout, de vouloir bien reprendre les relations interrompues. Chaque fois il essuya un refus.

Lundi, vers une heure et demie du matin, Debiagne, aperçut son ancienne amie, rue Rabelais, en compagnie de trois jeunes gens.

L'amant évincé fut pris d'un accès de jalousie. Il s'approcha d'Hortense et la pria de le suivre. La jeune fille refusa.

Debiagne tira alors un revolver de sa poche et avant que son ancienne amie eut le temps de se garer fit feu par trois fois sur la malheureuse.

L'une des balles alla se loger dans la tête, derrière l'oreille, une autre dans l'épaule, la troisième se perdit.

Le meurtrier, son coup fait, jeta son arme et prit la fuite laissant sa victime ensanglantée étendue sur le sol.

La victime

Malgré l'heure avancée, un rassemblement ne tarda pas à se produire aux cris poussés par la blessée et les jeunes gens qui l'accompagnaient.

Des agents, prévenus, arrivèrent sur les lieux. Hortense Vanhout fut transportée dans une maison voisine en attendant l'arrivée d'un docteur qu'on était allé chercher.

Le docteur Christiaens, requis, donna à la blessée les premiers soins, mais ne put se prononcer sur la gravité des blessures de la jeune fille, qui avait perdu beaucoup de sang. Il jugea nécessaire son transport immédiat à l'hôpital St-Sauveur, afin de lui donner les soins nécessaires, eu rapport avec la gravité de son cas.

Pendant ce temps, la police procédait à l'arrestation du meurtrier qui était amené au poste de police.

Debiagne a été interrogé par M. Cordier, commissaire de police du 9e arrondissement. Il a manifesté un certain regret de l'acte qu'il avait commis.

L'état de la victime

Mlle Vanhaut, dont nous avons fait prendre des nouvelles dans l'après-midi de lundi est dans un état relativement satisfaisant.

La balle, qui s'était logée dans l'épaule a pu être extraite. Quant au projectile qui a pénétré derrière l'oreille, on sera obligé de se servir des rayons radiographiques pour savoir exactement quelle place il occupe, afin de pouvoir en faire l'extraction.

Ce drame de la jalousie a fortement émotionné les habitants de Fives et de Mons-en-Barœul.

LE CRIME de la RUE GAMBETTA

Funérailles de M. Edouard Henry

Les funérailles de M. Edouard Henry, neveu de Mlle Henry, la victime du crime de la rue Léon Gambetta, ont eu lieu hier à 10 heures du matin. MM. Charles Henry et Lescot, cousins du défunt, conduisaient le deuil.

Parmi les nombreuses couronnes déposées sur la tombe du défunt on a remarqué celle envoyée par les Anciens Elèves du pensionnat Couvreur, de Gondécourt.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est, où repose M. Edouard Henry, à sur le bord de la tombe dit un dernier adieu au défunt.

L'état de l'enquête

La police est toujours à la recherche du « berlou » et de sa concubine Pauline Dumortier.

D'aucuns prétendent que les deux complices n'ont pas quitté les environs de Lille, mais cela est bien invraisemblable, la police de sûreté ayant fouillé partout.

Samedi dans la soirée, le bruit a couru que le tueur avait été arrêté dans un estaminet de la rue des Etaques à Lille. Une arrestation a été, en effet, opérée dans cette rue, mais pour une autre affaire.

L'homme en question, un sieur Alfred Martin, 38 ans, affligé de strabisme, était sous le coup d'une interdiction de séjour. Il se débattait comme un beau diable.

La foule nombreuse qui était accourue sur les lieux, crut bien vite à l'arrestation d'Antoine Twchinzon.

Les diverses enquêtes faites dans toutes les directions ne permettent pas de penser Bouche n'apprennent plus rien de nouveau.

Il a vécu tout-fois de plus en plus que le pensionnaire appartenant à vien des dernières années en chevalier d'industrie.

Distribution des récompenses

aux Elèves des Cours professionnels du Syndicat des Typographes

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Nous avons l'avons annoncé hier, la distribution des récompenses aux élèves des Cours professionnels du Syndicat des Typographes, a eu lieu avec beaucoup d'éclat.

Le bureau, avons-nous dit, était composé de M. Lamérant, président du Syndicat, M. Debierre, adjoint au maire de Lille. Assesseurs : MM. Lamérant, président du Syndicat des Typographes ; Bertrand, directeur de l'école Buggio, Dépienne, secrétaire de la Chambre syndicale ; Masson, secrétaire des Cours.

M. Lamérant a ouvert la séance et prononcé le très intéressant discours suivant :

Discours de M. Lamérant

Président du Syndicat des Typographes lillois

Mesdames, Messieurs, Confrères,

Grâce au concours de l'Administration municipale, nous pouvons prononcer aujourd'hui pour la seconde fois la distribution des prix aux élèves des Cours professionnels.

Il m'a semblé d'interpréter le sentiment général en lui en témoignant ma sincère gratitude.

Il y a encore de tout cœur M. Verbeke, le fourniseur d'imprimerie bien connu, qui, par un don important, a assuré un prix annuel. Je remercie également un généreux anonyme.

Comme toute innovation, la première année, il faut bien le reconnaître, n'a pas eu le succès escompté.

C'est que, malgré tant d'efforts faits pour le développement intellectuel, l'âge paraissait à ne pas vouloir quitter ses ornières. Il est à bien de penser que sur unanimité les dix longues heures écoulées, sans parler du supplément dans les moments de presse ; il est si bon de se faire mille et une excuses avant de

L'EXPLOSION D'UNE LOCOMOBILE

à Férin

UNE ARRESTATION

Le parquet de Douai a fait procéder hier à l'arrestation de nommé Caudé, débitant de boissons à Férin, soupçonné d'être l'auteur volontaire de l'explosion d'une locomobile appartenant à M. Coutureau, marchand de bois dans la même commune.

Caudé a été écroué lundi à la prison de Douai il ne les faits qui lui sont reprochés.

L'enquête, très violente, a causé 2000 francs de dégâts matériels.

Un infanticide

A HASPRES

Dans la nuit du 26 février au 1er mars, la nommée Pauline Irma, 25 ans, célibataire, mère de deux enfants, a étranglé un enfant du sexe masculin qu'elle venait de mettre au monde.

Le parquet de Valenciennes s'est rendu à Haspres hier matin.

En raison de l'état de sa santé, la coupable a été laissée en liberté.

CAMBRAI

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Entre artistes de café-concert. — Une femme blessée de trois coups de couteau

Notre correspondant nous télégraphie :

Aujourd'hui lundi, dans l'après-midi, le sieur Paul Fourneau, artiste lyrique à Lille, arrivé à Cambrai par le train de une heure, s'est rendu dans la chambre de son amie, une chanteuse de café-concert, nommée Suzanne Antony et, après une scène violente, lui a porté trois coups d'un instrument tranchant à la figure. La blessée, qui perdra probablement un œil, a été transportée à l'hôpital. Le coupable est arrêté.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE

A STEENVOORDE

Notre correspondant nous télégraphie :

Une jeune fille de la commune a été trouvée morte ce matin la tête traversée d'une balle qui a pénétré sous le menton et est ressortie au front. Le bruit courut aussitôt qu'il y avait eu crime et le parquet d'Hazebrouck arriva vers deux heures de l'après-midi.

L'enquête a fait écarter toute idée de crime. La victime a dû se suicider, car on a trouvé à son côté un fusil avec une ficelle attachée à la gachette.

RIXES SANGLANTES

à Dunkerque

Plusieurs rixes sanglantes se sont produites dimanche soir, à St-Pol et à Dunkerque.

A St-Pol, un dangereux malfaiteur, le nommé Colonne, qui venait de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu, s'est battu à l'estaminet de l'Union » avec les frères Albert et Eugène Dehaut et un nommé Cordier.

Vaincu Colonne prit la fuite avec un camarade, un récidiviste nommé Marquis.

Colonne revint un peu plus tard armé d'un long couteau et poursuivit Cornejys. Ce dernier trébucha et roula sur le sable, Colonne s'accompagnant alors sur lui et frédonnant lui enfonça son couteau dans le côté droit. Il retourna ensuite vers son ami Cordier.

Vaincu Colonne prit la fuite avec un camarade, un récidiviste nommé Marquis.

Colonne revint un peu plus tard armé d'un long couteau et poursuivit Cornejys. Ce dernier trébucha et roula sur le sable, Colonne s'accompagnant alors sur lui et frédonnant lui enfonça son couteau dans le côté droit. Il retourna ensuite vers son ami Cordier.

Le blessé, dont l'état est désespéré, a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les soins du docteur Pascalin.

Son âche agresseur a été arrêté à l'estaminet du « Chasseur trembleint », une maison mal famée de St-Pol.

Deux gendarmes et deux gardes ont dû engager une lutte terrible avec le malfaiteur. Celui-ci qui avait été blessé dans la bagarre de l'*Union* leur lança des coups de pied dans le bas-ventre, il tomba ensuite sur le sol affaibli par ses blessures.

C'est ligoté des pieds à la tête qu'il a été transporté à la maison d'arrêt.

Il se défend énergiquement d'avoir frappé Cornejys et accuse de ce crime un nommé Bienkert qui a été mêlé à la rixe.

Les autres rixes sont moins graves, rue des Casernes de la marine, un matelot qui sortait d'une maison de tolérance, a reçu un léger coup de couteau au cœur.

Dans un estaminet de la rue des Pierres, un jeune ouvrier des chantiers de France a eu au cours d'une rixe la joue gauche traversée d'un coup de couteau.

Enfin, à l'estaminet Reslet, rue des Bassins, un nommé Aiquer, a reçu d'un marin de l'Etat un coup de queue de billard qui l'a mortiné assommé.

Aiquier a été transporté à l'hôpital. Les auteurs de ces actes de violence ne sont pas connus, mais la police les recherche activement.

PAS-DE-CALAIS

Grave accident à Bléquin

M. Delobel, 45 ans, ouvrier à la verrerie Gilbey, a eu un bras pris dans le pressoir vapeur. Le bras a été complètement broyé. Il avait déjà le bras fracturé et une côte cassée.

Un facteur du chemin de fer tamponné

A LUMBRES

En traversant la voie du chemin de fer d'Arras à Calais, près du passage à niveau, M. Eugène Dubouzet, âgé de 23 ans, facteur sédentaire à la gare de Lumbres, a été renversé par une locomotive et a eu le pied gauche broyé. On a dû lui en faire l'amputation.

Chute de cheval d'un officier

A AIRE-SUR-LA-LYS

Dimanche, M. Delacourt, sous-lieutenant au 21e dragons, en franchissant des obstacles avec un cheval au manège, a fait une chute si malheureuse que sa montre est venue briser sur lui.

Ses parents, avertis par dépêche, sont arrivés voir leur fils hier soir.

L'état de l'officier, qui paraissait très grave, s'est sensiblement amélioré.

CALAIS

Tentative de suicide

Le nommé Léon Robillard, âgé de 36 ans, tisseur public, s'est jeté dans le Canal de Calais, sans motif.

M. Henri Lembrez, boisselier, rue des Quatre Coins, qui passait sur le quai, s'est porté immédiatement au secours de Robillard et a été heureux pour l'arracher à une mort certaine.

Transporté au café Landry, par M. Jules Lebère, tailleur, Robillard y a reçu les premiers soins.

Après quoi, il a été reconduit chez son père, rue Desaix. C'est le chagrin d'avoir perdu sa femme, qui avait poussé Robillard au suicide.

Tous les Mercredis : VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises. Mercredi 5 : GANTS, lacets, 5 crochets ou 4 boutons pression, val. 3'00, vendus 1,45, ce jour seul.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Place de la Liberté. — Pour la première fois, installation de la

Grande Ménagerie Universelle PEZON

Tous les soirs, à 8 h. 1/2, grande représentation avec le concours des dompteurs Dryoby, Gérard, Pezon et de la Blanche.

Prix des places : Première, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisième, 0,50.

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : Bourdette. — Bur. à 8 1/2. — Rid. à 7 h.

Mardi 6. — **Rigoletto**, opéra lyrique — **Le Enfant**, comédie.

Jeudi 8. — **Soirée de gala** avec le concours de M. Rodez, sociétaire de l'Opéra, dans grands opéras.

Vendredi 7. — Soirée au bénéfice de M. Fernand **Les 39 jours de Clairette**, opérette — **Lille quand il pleut**, en acte — **Un Tête chère Pot-Bouillé** inversable.

Etat-Civil de Roubaix

Du 3 mars

Naissances. — Declercq Marcel, r. de Mouvaux 56 — Rohée Albert, r. des Fabriques, 20 — Tonnelier Fernand, r. Boucicaut, 19 — Delmotte Hélène, r. Vauban 4 — Beaudoin Lucie, r. de Mouvaux 56 — Bonte Renée, r. de Mouvaux 56 — Vermeersch Marcel, r. Blanchemaille — Dumlin Antoine, r. d'Alsace 154 — Rogier Jeanne, boulv. de Cambrai 15 — Dupont Jeanne, r. de Tourcoing 5 — Sergent Henri, boulv. de Cambrai.

Mariage. — Ecrre : Alfred Scrwytte, 30 ans, tisserand, r. de Lannoy 17 et Cécile Lebeau, 20 ans, s. prof., r. du Fontenoy.

Décès. — Brante Blanche, 3 mois, r. de l'Alma fort Watt 1 — Dupont Alphonsine, 41 ans, r. de Duvel, r. Bernard 1 — Baudewyn Catherine, 1 mois, r. Blanchemaille — Wacquez Lucien, 1 an, boîtiseur, r. des Long-Haies, r. Jonas 12 — Beuscart Henri, 61 ans, chauffeur, r. Blanchemaille — Decorbière Flor'nt, 45 ans, contremaître, Blanchemaille.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 mars

Naissances — Catteau Lucienne, r. de Dunkerque 67 — Hatton Hélène, r. de Roncq 195 — Wauquier Charles, r. Carnot 11 — Vanderyver Albert, r. Lamartine 38 — Decrouy Marguerite, r. des Ursules 111 — Rombaut Agnès, r. Watigny 7 — Drons Arthur, r. St Roch, pour Assomptes 7.

Décès. — Lepers f. -Sin. 60 ans, r. de Lille 119 — Sclandre Germaine, 1 an, r. Blanche-Porte — Deweitte — Eisenbarth Henri, 1 an, r. Fin — Ryckewaert Marie-Louise — Bauchart Hortense, 1 an, r. Desrumeaux 65 — Lescouarc'Marie, 1 an, r. Nationale 122 — Blomme Alfred, 1 an, r. Nationale 122 — Glorieux Charles, 67 ans, r. Nationale 119.

FEUILLETON 85

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

Soit que le père de Madeleine ait été prévenu par quelqu'un nous ayant épiés, soit qu'il eût deviné à l'attitude mélancolique de sa fille ce qui se passait en elle, il venait sans doute couper court à des projets irréalisables pour lui.

Il y a quelques jours, m'a-t-on dit, il essaya de marier sa fille à M. Marcel, le filleul de la comtesse de Preules, un jeune inutile qui vit au château du Roc des revenus de sa marraine.

A quel sentiment, à quel espoir intéressé et bizarre, à quels calculs a pu obéir ce jeune homme, je ne le sais pas encore, mais le temps me dévoilera peut-être ce secret.

Quoi s'est-il passé, au sujet de ce mariage, entre le père et la fille, je l'ignore aussi.

Mais j'ai appris aujourd'hui une chose plus terrible pour moi que toutes ces vilenies.

— Quoi donc ? demanda Thérèse très anxieuse.

— Madeleine est partie, elle n'est sauvée de chez son père,... et personne ne sait où elle est... comprenez-vous ?

— La malheureuse ! laissa échapper Thérèse, dominée par ses instincts féminins.

— Oui, bien malheureuse, sans doute, ma mère, et plus à plaindre qu'à blâmer.

Quoi qu'il en soit, je souffre, moi de son départ ; j'en souffre cruellement, atrocement. Et comme je ne puis vivre sans elle, avec cette horrible pensée de ne jamais la revoir peut-être, je me suis juré, en revenant ici, de la retrouver pour qu'elle m'appartienne un jour.

— Mais, puisque son père s'y opposera, fit remarquer très logiquement Victor Ledoux.

— Eh ! que m'importe Dallebois, s'écria André véhément, j'aurai Madeleine malgré lui, s'il refuse toujours !

N'y a-t-il pas un âge où les filles peuvent, comme les garçons, se passer du consentement de leurs père et mère ?

La loi dans sa sagesse a prévu ce cas-là.

Car c'est une singulière chose que les parents veuillent toujours, en matière de mariage, prétendre comme quantité négligeable le cœur de leurs enfants, et qu'ils fassent surtout entrer en ligne de compte, comme argument décisif et irrésistible, leurs intérêts matériels et pécuniaires, plaçant que la part de bonheur à laquelle aspire chaque individu du droit le plus sacré qui soit sur terre, le droit humain.

Ceci suffit à expliquer tant de malheurs conjugaux, de trahisons, de lâchetés et même de crimes !

La lourde chaîne de certaines misères morales provoque parfois des révoltes brutales et peut excuser bien des actes violents.

En parlant ainsi le jeune homme s'était levé, et s'excitant, se fouettait lui-même des lanières de ses propres souffrances, il parlait avec une telle chaleur, un tel accent de sincérité que ses parents adoptifs, émus au fond de leur être, l'admiraient.

— C'est malheureux, mon garçon, fit Victor Ledoux, mais aussi bien difficile à empêcher.

Pour l'éviter, il faudrait réformer entièrement les mœurs, l'éducation, détruire les sots préjugés, élever les cœurs, et surtout accorder moins de puissance et de crédit à l'argent, dans une société qui ne vit plus guère que pour ça.

— Hélas ! fit André, ceci viendra sans doute ; mais plus tard, quand on aura tué l'égoïsme et créé la solidarité humaine.

Pour le moment, ce sont des rêves, seulement chers aux âmes élevées, et voilà tout.

Ceux qui pensent ainsi sont traités de visionnaires, d'utopistes.

J'en reviens donc à Madeleine et à ma situation.

Et puisque c'est justement cette situation douloureuse qui est la cause de tout mon malheur, je vous prie instamment aujourd'hui, je vous supplie de m'éclairer sur le mystère qui enveloppe ma naissance.

Je ces paroles évocatrices d'un passé lointain déjà, consacré par de longues années de bonheur et d'affection, et sur lequel, pensait Thérèse Ledoux, le temps avait appliqué sa marque ineffaçable, une pâleur subite envahit le visage de l'excellente femme.

Ce qu'elle avait prévu d'abord, durant de longues années, ce qu'elle avait redouté comme une déchirure de son existence, comme une blessure de son âme, se produisait tout à coup, alors justement qu'elle ne le croyait plus possible.

— Mon cher enfant, dit-elle tremblante d'émotion, nous avons à ce sujet bien peu de chose à te dire, malheureusement.

— Mais encore, insista froidement André dont la résolution semblait immuable et qui, tout entier à sa douleur, demeurait insensible à celle des autres ; le peu que vous savez j'ai besoin de le connaître.

— Ma foi, fit à son tour Victor Ledoux, nous ne pouvons pas, en effet, nous ne devons pas non plus te cacher rien de ce que nous savons.

Je reconnais pour mon compte que t'as tout à fait raison d'insister.

Après tout, à chacun sa vie en ce monde ; et la tienne est à faire.

Je te demande seulement une chose bien simple et bien naturelle.

Si ce que Thérèse va te dire, Thérèse qui l'aime comme si tu étais notre vrai fils, peut te mettre à même de retrouver la véritable famille, promets-nous seulement que, quoi qu'il arrive, tu nous ne renieras pas, tu continueras à nous voir, à nous aimer un peu, comme avant.

Tu comprends, ajouta le brave homme, nous n'avons que vous, Thérèse et moi... rien que toi !... et si tu t'en allais, alors... alors, nous serions bien malheureux !...

Il s'arrêta brusquement, suffoqué par l'émotion pénible qui s'emparait de lui.

— Mon père, ces recommandations étaient inutiles ; ne savez-vous pas tous les deux ce que je vous aime du plus profond de mon cœur ?

Pourrais-je jamais oublier vos bienfaits, votre sollicitude, votre tendresse ?

Oh ! ne croyez pas cela ; vous êtes et vous resterez pour moi, malgré tout, mon père et ma mère, tout comme si vous m'aviez mis au monde.

C'est vous qui tenez en mon cœur la première, la plus large place.

Mais à côté de vous, il y a Madeleine, Madeleine que j'adore, pour qui je souffre tant, Madeleine que je veux obtenir, pour cela, il me faut un état civil, un nom.

Vous me comprenez bien, n'est-ce pas ? et vous me pardonnerez si, pour quelques instants, je vous cause une souffrance immérités.

— Oui, nous te pardonnerons, mon fils, dit gravement Thérèse.

Puis elle parut se recueillir un instant, comme pour coordonner ses souvenirs et les présenter d'une façon plus précise à l'esprit d'André.

Enfin, elle parla lentement, avec une voix plus triste à mesure qu'elle exhumait des choses depuis longtemps oubliées, et considérées comme mortes.

Elle raconta tout ce qu'elle savait du sauvetage opéré par son mari, le 30 novembre 1872 ; elle précisa l'heure, le lieu.

Ensuite, elle fit à André son portrait exact lorsqu'il était petit, lui détailla son costume de drap fin, parla de ses longues boucles blondes, de son épanière le linge sans marque qu'il portait.

Enfin, elle dit qu'elle avait trouvé sur lui, pendue à son cou par une chaînette d'or, cette médaille étrange, toujours et précieusement conservée, qui représentait un cheval lancé au galop.

Pourrai-je voir cette médaille ? demanda l'ingénieur d'un accent avide, comme s'il espérait y découvrir quelque trace, en obtenir quelque révélation.

— Je vais la la montrer, dit Thérèse en se levant rêveuse.

Puis, elle tira du fond de sa grande armoire à linge un paquet assez volumineux, soigneusement ficelé, et l'ayant défait, elle en sortit, aux yeux surpris d'André, les vêtements et le linge qui le recouvraient quand on l'avait retiré de la Seine.

Ensuite, elle ouvrit une petite boîte cartonnée, et prit avec précaution l'objet qui s'y trouvait enfermé.

C'était cette médaille curieuse dont elle remait de parler.

André la prit avec une sorte de religiosité, l'examina très attentivement sur ses deux faces, et la tendit ensuite avec une sorte de dépit à sa mère stéoptive, restée debout devant lui.

— Rien, fit-il sourdement, cela n'indique rien !

— En effet, appuya Victor ; nous avons cherché avant toi, mais nous n'y avons rien compris.

— Et pourtant, dit Thérèse à son tour, elle doit avoir une signification mystérieuse.

— Ah ! tu crois, mère ? reprit vivement André.

Puis, comme illuminé d'une idée subite, il continua :

— Mais au fait, c'est possible et même vraisemblable.

Rends-la moi, veux-tu, ma mère, j'ai une idée que je ne crois pas mauvaise.

Je la montrerai à un héraldiste, peut-être trouverai-je ainsi le clef de l'énigme...

En même temps, d'une geste avide, il s'empara de l'objet précieux et l'enfouit dans son portefeuille.

— Ainsi donc, reprit-il, vous n'avez bien appris tout ce que vous saviez de mon enfance ?

— Tout, fit Thérèse.

— Absolument, appuya Ledoux, et je ne puis, pour mon compte, qu'y ajouter ce qui, chez moi, n'est pas seulement une présomption, mais une conviction absolue.

— Qu'est-donc ?

— Ceci : c'est que, à mon idée, tu es si bien de Paris, et que les vrais parents devaient y habiter.

Ce devaient être, à mon avis, des gens riches ; et je crois, j'ai toujours pensé qu'il devait y avoir en dans la famille quelque intérêt, un événement quelconque peut-être aurait décidé de ton existence.

La suite.